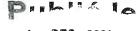


Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20241209-ARR24-172-AR Date de télétransmission : 13/12/2024 Date de réception préfecture : 13/12/2024

Police Municipale

ARRÊTÉ DU MAIRE



1 3 DEC. 2024

Objet : Arrêté d'amende administrative

Le Maire de Champigny-sur-Marne;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-2 et L.541-3 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n°24-165 publié le 27 novembre ;

Considérant l'absence d'information sur les voies et délais de recours dans l'arrêté n°24-165;

ARRETE:

Article 1er: l'arrêté n°24-165 est retiré.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 09 décembre 2024

Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne Conseiller regional d'Ile-de-France



